

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1694

10 août 2007

SOMMAIRE

2Puces Holding S.A.	81312	Le Sires Luxembourg S.A.	81295
3FR S.A.	81312	Luxembourg North Distribution	81282
A.C.R. Luxembourg	81280	Maillefer Participations S.à r.l.	81271
Agra Investments S.A.	81296	Majicaule International s.à r.l.	81269
Aquimmo S.A.	81283	Masco Europe S.à r.l.	81278
Artemide S. à r.l.	81286	MD Information Service (Luxembourg) S.à r.l.	81285
Artison S.à r.l.	81301	Miwweltrend	81292
Atramax Holding S.A.	81279	Monuva S.A.	81312
Attractions Foraines A.& P .Reb S.à r.l. ...	81293	Mossi & Ghisolfi Services S.A.	81288
Bidrolu S.A.	81292	Multiservices Krier S.à r.l.	81296
Bi-Patent Holding S.A.	81279	OAK Finance Holding S.A.	81282
Bondinvest S.A.	81292	O.B.B. Droitwich S.A.	81279
BTD Investment Holding S.A.	81282	O.B.B. Eastbourne S.A.	81295
Compagnie Financière et d'Investissements Chimiques S.A.	81286	O.B.B. Sunderland S.A.	81280
CSC Computer Sciences Luxembourg SA		Phoenix Recoveries (Europe) S.à r.l.	81307
.....	81287	PLAZA Luxembourg S.A.	81291
Del Monte S.à r.l.	81273	Prax Capital III, S.C.A., SICAR	81282
D.P. S.à r.l.	81292	Print Products and Services S.A.	81312
EM Finance Holding S.A.	81307	Private Holdings of Investments Luxembourg S.A.	81287
Fenix Cartera S.à r.l.	81307	Refinancing & Investments S.A.	81283
Gabriel Magic Inc. S.A.	81268	Rockall Holding S.A.	81291
Gesilux-Gestion d'Investissement Luxembourgeois S.A.	81295	S.F.A. S.A.	81273
G-RE S.A.	81278	Sinefeld Holding S.A.	81279
Hines Fund Management Company I S.à r.l.	81286	SOCIETE INTERNATIONALE D'ARCHITECTURE, société d'architectes interprofessionnelle	81306
Hirschmann Car Communication S.A. ...	81308	Stromstad S.à r.l.	81288
IFAS International S.A.	81278	TI Expansion S.A.	81298
Immo-Kartier S.à r.l.	81283	Titris S.A.	81284
IND Invest S.A.	81293	Transport Invest S.A.	81266
IPEF III Holdings N°14 S.A.	81295	Trasfin S.A.	81284
Kid International S.à r.l.	81285	Westerngem Holding S.A.	81300
"Krap Nus S.A."	81273	Xstrata Finance (Luxembourg) S.à r.l. ...	81300
Kreuz S.A.	81285		

Transport Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.368.

STATUTS

L'an deux mille sept, le quatorze juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- La société EIC CORPORATION LIMITED, avec siège social à Apia, Vaea Street, Limited of Level 2, Nia Mall, (Samoa),

ici représentée par Monsieur Jeannot Diderrich, qualifié ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2.- La société anonyme SANTA FE INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon,

ici dûment représentée par deux de ses administrateurs:

- Monsieur Jeannot Diderrich, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, et

- Monsieur Roland De Cillia, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de TRANSPORT INVEST S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

En outre la société a pour objet l'achat, la vente, la construction, ainsi que la promotion, la gérance et la location d'immeubles ainsi que toutes opérations et activités accessoires, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social décrit ci-devant.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^{ème} vendredi du mois de mai à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- La société EIC CORPORATION LIMITED, avec siège social à Apia, Vaea Street, Limited of Level 2, Nia Mall, (Samoa), une action	1
2.- La société anonyme SANTA FE INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Jeannot Diderrich, expert-comptable, né à Luxembourg, le 27 mars 1973, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon;

b) Monsieur Romain Wagner, expert-comptable, né à Luxembourg, le 26 juin 1967, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon;

c) Monsieur Roland De Cillia, expert-comptable, né à Luxembourg, le 16 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

3.- A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société à responsabilité limitée KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., avec siège social à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 33.849.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

5.- Le siège social est établi à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès-qualités qu'ils agissent, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Diderrich, R. De Cillia, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 juin 2007. Relation GRE/2007/2681. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007081083/231/150.

(070089529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Gabriel Magic Inc. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 98.369.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079851/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01168. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Majicaule International s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 129.262.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt juin.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Maître Marc Theisen, avocat, né à Luxembourg, le 5 novembre 1954, demeurant professionnellement à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Titre I^{er} : Raison sociale, objet, siège, durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées.

La société peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de MAJICAULE INTERNATIONAL s.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II: Capital social, apports, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III: Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV: Décisions et assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V: Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI: Dissolution, liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Maître Marc Theisen, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Claude Zimmer, indépendant, né à Luxembourg, le 18 juillet 1956, demeurant à L-2176 Luxembourg, 3, rue Nicolas Margue.

b) Madame Nicole Deitz, indépendante, née à Luxembourg, le 15 juillet 1958, demeurant à L-2176 Luxembourg, 3, rue Nicolas Margue.

2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

3.- Le siège social est établi à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Theisen, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 22 juin 2007. Relation: CAP/2007/1392. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 4 juillet 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007080066/236/133.

(070087565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Maillefer Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 82.900.

L'an deux mille sept, le six juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EUROKNIGHTS ASSET MANAGEMENT IV LIMITED, ayant son siège social à 18-20, Dumaresq Street GB-JE2 3RL St.Héliier, Jersey, Channel Islands,

ici représentée par Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 4 juin 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

A) Le capital social de la société à responsabilité limitée MAILLEFER PARTICIPATIONS S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, constituée suivant acte notarié en date du 16 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 18 du 4 janvier 2002 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 29 janvier 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,

numéro 1031 du 15 octobre 2004, s'élève actuellement à deux millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille huit cents euros (2.989.800,- EUR), représenté par neuf mille neuf cent soixante-six (9.966) parts sociales d'une valeur nominale de trois cents euros (300,- EUR) chacune, et que toutes ces parts sont ici représentées, le capital étant réuni dans son intégralité;

B) Aux termes de cinq cessions de parts datées du 17 août 2006, dûment acceptées par la société en date du 2 et du 3 novembre 2006, en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, la société MAILLEFER PARTICIPATIONS S.à r.l., précitée, a cédé, comme suit, les quatre-vingt-dix neuf (99) parts sociales propres, rachetées par elle aux termes d'une décision du conseil de gérance en date du 28 avril 2006, publiée au Mémorial C n ° 198 du 16 février 2007:

- Quarante-trois (43) parts sociales à Monsieur Pentti Hatala,
- Quatorze (14) parts sociales à Monsieur Georges Duruz,
- Quatorze (14) parts sociales à Monsieur Manuel Felder,
- Quatorze (14) parts sociales à Monsieur Antti-Jussi Rissanen,
- Quatorze (14) parts sociales à Monsieur Frédéric Bursens.

Les copies des dites cessions de parts ainsi que des déclarations de la gérance se les reconnaissant comme dûment significées, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire.

Suite à ces cessions, le capital de MAILLEFER PARTICIPATIONS S.à r.l. était réparti comme suit:

1 °) la société EUROKNIGHTS ASSET MANAGEMENT IV LIMITED, neuf mille cent quarante-deux parts sociales	9.142
2 °) Monsieur Pentti Hatala, trois cent soixante-douze parts sociales	372
3 °) Monsieur Georges Duruz, cent treize parts sociales	113
4 °) Monsieur Manuel Felder, cent treize parts sociales	113
5 °) Monsieur Antti-Jussi Rissanen, cent treize parts sociales	113
6 °) Monsieur Frédéric Bursens, cent treize parts sociales	113
Total: neuf mille neuf cent soixante-six parts sociales	9.966

C) Suite à cinq cessions de parts datées du 3 janvier 2007, la société EUROKNIGHTS ASSET MANAGEMENT IV LIMITED, ayant son siège social à 18-20, Dumaresq Street GB-JE2 3RL St.Héliier, Jersey, Channel Islands, immatriculée au registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 74052, a acquis huit cent vingt-quatre (824) parts sociales, comme suit:

- Trois cent soixante-douze (372) parts sociales cédées par Monsieur Pentti Hatala,
- Cent treize (113) parts sociales cédées par Monsieur Georges Duruz,
- Cent treize (113) parts sociales cédées par Monsieur Manuel Felder,
- Cent treize (113) parts sociales cédées par Monsieur Antti-Jussi Rissanen,
- Cent treize (113) parts sociales cédées par Monsieur Frédéric Bursens.

Les copies des dites cessions de parts ainsi que de la déclaration de la gérance se les reconnaissant comme dûment significées, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire.

Suite à ces cessions, toutes les neuf mille neuf cent soixante-six parts sociales représentant le capital de MAILLEFER PARTICIPATIONS S.à r.l. appartiennent à la société EUROKNIGHTS ASSET MANAGEMENT IV LIMITED, prédésignée.

Après avoir exposé ce qui précède, l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'agréer les cessions de parts ci-avant mentionnées et de constater leur signification à la société.

En conséquence les neuf mille neuf cent soixante-six (9.966) parts sociales représentant l'intégralité du capital social appartiennent à la société de droit des îles anglo-normandes EUROKNIGHTS ASSET MANAGEMENT IV LIMITED, ayant son siège social à 18-20, Dumaresq Street GB-JE2 3RL St.Héliier, Jersey, Channel Islands, immatriculée au registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 74052.

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille huit cents euros (2.989.800,- EUR) représenté par neuf mille neuf cent soixante-six (9.966) parts sociales d'une valeur nominale de trois cents euros (300,- EUR) chacune.»

Estimation - Frais

Les parties comparante ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes à environ mille euros (1.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lentz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, LAC/2007/12720. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007080817/220/83.

(070088919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

"Krap Nus S.A.", Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 98.051.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079849/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01166. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

S.F.A. S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 10.000.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 64.029.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007079837/2309/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01289. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Del Monte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 129.284.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the first of June.

Before Us Maître Paul Bettingen, notary residing at Niederanven, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Appeared:

FRANCE EQUITY L.P., with registered office at 1919 Post Oak Park Drive, #3101, Houston, Texas 77027, United States of America,

here represented by Mr Laurent Kind, private employee, with professional address in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, by virtue of one proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, represented as said before, request the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a limited liability company, («société à responsabilité limitée»), as follows:

Chapter I.- Purpose - Name - Duration

Art. 1. A company is established between the actual share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a limited liability company, («société à responsabilité limitée»), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of in.

Art. 2. The purpose of the company are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting of by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location.

The company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The company may also undertake any commercial industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The duration of the company is unlimited.

Art. 4. The company shall take the name of DEL MONTE S.à r.l.

Art. 5. The registered office shall be at Luxembourg.

The company may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

Chapter II.- Corporate capital - Sharequotas

Art. 6. The company's capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) sharequotas of a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each, which have been subscribed as follows:

FRANCE EQUITY LP, with registered office at 1919 Post Oak Park Drive, #3101, Houston, Texas 77027, United States of America, five hundred sharequotas	500
Total: five hundred sharequotas	500

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas shall be freely transferable between associates.

They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates.

In this case the remaining associates have a preemption right.

They must use this preemption right within thirty days from the date of refusal to transfer the sharequotas to a non-associate person.

In case of use of this preemption right the value of the sharequotas shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the company.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the company under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the company.

Chapter III.- Management

Art. 10. The company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of sharequotas he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as sharequotas.

Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Art. 13. In case that the company consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Resolutions taken by the sole shareholder in virtue of these attributions must be mentioned in a protocol or taken in written form.

Contracts concluded between the sole shareholder and the company represented by the sole shareholder must also be mentioned in a protocol or be established in written form.

This disposition is not applicable for current operations made under normal conditions.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the company; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of June and terminate on the 31st of May.

Chapter IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V.- General stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 31st of May 2008.

Payment of the sharequotas

All the sharequotas have been totally paid up so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the aboved-named shareholder took the following resolutions:

- 1.- The registered office is established in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie.
- 2.- Is appointed as managing director:

Mr Bob Faber, companies' director, born in Luxembourg, on the 15 of May 1964, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie.

- 3.- The company will be validly bound by the sole signature of the managing director.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing mandatory and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatory, acting as said before, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le premier juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

FRANCE EQUITY LP, avec son siège social 1919 Post Oak Park Drive, #3101, Houston, Texas 77027, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Monsieur Laurent Kind, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, requière le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée comme suit:

Titre I^{er} .- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut effectuer toutes opérations immobilières et mobilières. La société peut acquérir, vendre et gérer tous immeubles de quelque nature et dans quelque pays ou endroit que ce soit.

La société peut également s'engager dans toutes opérations immobilières et effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété d'immeubles.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de DEL MONTE S. à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, lesquelles ont été souscrites comme suit:

FRANCE EQUITY LP, ayant son siège social 1919 Post Oak Park Drive, #3101, Houston, Texas 77027, Etats-Unis d'Amérique, cinq cents parts sociales	500
Total: cinq cents parts sociales	500

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} juin et finit le 31 mai.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 mai 2008.

libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
- 2.- Est désigné comme gérant de la société:
 - Monsieur Bob Faber, expert comptable, né à Luxembourg, le 15 mai 1964, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
- 3.- La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Kind, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007. LAC/2007/11596. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 juin 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007080260/202/233.

(070087951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

G-RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 104.412.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007079846/4685/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09343. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Masco Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 645.000.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 68.104.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079786/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00940. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

IFAS International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C. M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 38.061.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007079783/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01411. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Bi-Patent Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 32.483.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007079781/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00645. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Sinefeld Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.067.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Pour SINEFELD HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007079773/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00550. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Atramax Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 89.321.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Pour ATRAMAX HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007079770/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00601. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

O.B.B. Droitwich S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 113.642.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Pour O.B.B. DROITWICH S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007079768/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00605. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

O.B.B. Sunderland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 113.634.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Pour O.B.B. SUNDERLAND S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007079765/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00610. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

A.C.R. Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 129.170.

STATUTS

L'an deux mille sept, le huit juin

Par-devant Maître d'Huart notaire de résidence à Pétange

A comparu:

Monsieur Aimé Sarr, commercial, né le 17 avril 1959 à Dakar (Sénégal) demeurant au 13, rue Grolée F-69002 Lyon, ici représenté par Monsieur Paul Diederich, administrateur de sociétés, demeurant à L-8368 Hagen, 20, An der Laach, en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire des parts ci-après créées une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence commerciale, la représentation industrielle et commerciale, le courtage et le négoce.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social. Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect

Art. 3. La société prend la dénomination de A.C.R. LUXEMBOURG Sàrl (Agence Commerciale de Représentation).

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) Euros représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) Euros chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille sept.

Souscription et libération

Les cent parts sociales sont souscrites par l'associé unique: Monsieur Aimé Sarr, prénommé.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) Euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Décision de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris la décision suivante:

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Aimé Sarr, commercial, né le 17 avril 1959 à Dakar (Sénégal) demeurant au 13, rue Grolée F-69002 Lyon.

L'adresse du siège social de la société est fixée au 28/30, Val Saint-André L-1128 Luxembourg.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents (1.500,-) Euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Diederich, G. d'Huart.

Enregistré à Esch/Alzette, le 13 juin 2007, Relation: EAC/2007/6449. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme.

Pétange, le 22 juin 2007.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007078035/207/83.

(070085698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Luxembourg North Distribution, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 90.397.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2007

Monsieur Jan Vanhevel a démissionné de son mandat d'administrateur et de Président du conseil d'administration.

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur Lucien Gijsens, administrateur de société, demeurant au 44 Oudenaardsesteenweg, B-9000 Gent, Belgique,
- Madame Carine Van Bever, administrateur de sociétés, demeurant au 49 Peol, B-1730 Asse, Belgique.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 15 mai 2007

Est nommé Président du conseil d'administration:

- Monsieur Lucien Gijsens, administrateur de société, demeurant au 44 Oudenaardsesteenweg, B- 9000 Gent, Belgique,

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007078584/534/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09811. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Prax Capital III, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 123.399.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007079061/242/13.

(070086619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

BTD Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 68.985.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

I. Deschuytter.

Référence de publication: 2007079048/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08708. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

OAK Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 55.407.

—
Le bilan au 30 juin 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007079049/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00569. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Aquimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 101.762.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007079050/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00563. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Immo-Kartier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 92.643.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale des associés tenue extraordinairement le 21 mai 2007 à 10 heures à Luxembourg

Unique résolution

L'associé accepte la démission de Monsieur Frank Arendt de sa fonction de gérant avec effet à ce jour.

La gérance de la société continuera d'être assurée par l'associé HATIFAH INTERNATIONAL S.A., domiciliée à 325, Waterfront Drive, Omar Hodge Building 2nd Floor, Wickmans Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, jusqu'à l'assemblée générale des associés qui se tiendra en 2009 au siège social.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Signature

La Gérance

Référence de publication: 2007079267/312/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00617. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Refinancing & Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faiënerie.

R.C.S. Luxembourg B 4.728.

Extraits des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 mai 2007

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration:

- M. Eric Bernard, expert-comptable, né le 15 mai 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faiënerie, administrateur-délégué

- Monsieur Bob Bernard, diplômé HEC Paris, né le 5 septembre 1942 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faiënerie, président du conseil d'administration et administrateur-délégué

- M. Christian Bernard, conseil, né le 20 mai 1972 à Ettelbruck, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faiënerie.

La société se trouve engagée, soit par la signature individuelle des administrateurs-délégués, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT S.à r.l., réviseurs d'entreprises, R.C.S. Luxembourg B 29.501, L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie

Luxembourg, le 16 mai 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour *REFINANCING & INVESTMENTS S.A.*

BERNARD & ASSOCIES, société civile

Signature

Référence de publication: 2007079266/3361/28.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02875. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Titris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 101.551.

Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 16 mai 2007

Résolution unique

- L'Assemblée décide de confirmer le mandat pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 aux administrateurs.

Conseil d'administration:

M. Pier-Luigi Sartori, employé privé, demeurant à Luxembourg

M. Herman Moors, employé privé, demeurant à Luxembourg

M. Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg

M. Giacomo Ferraro, employé privé, demeurant à Luxembourg

Mme Nerina Cucchiaro, employée privée, demeurant à Luxembourg

L'Assemblée constate la démission du Commissaire aux comptes, H.R.T. REVISION qui sera remplacé par le Réviseur d'Entreprises H.R.T. REVISION, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg qui terminera le mandat du Commissaire aux comptes démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2007.

Pour *TITRIS S.A.*

Signatures

Référence de publication: 2007079278/2192/26.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07285. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Trasfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.988.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration le 31 mai 2007

Première résolution

Le conseil accepte la démission de M. Luca Gallinelli en tant que administrateur avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet à partir de ce jour, Luca Antognoni né le 13 juillet 1978 à Fano (Italie), demeurant professionnellement à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
TRASFIN S.A., Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2007079277/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00128. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Kreuz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 73.895.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 22 mai 2007 à 11.00 heures au siège social

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Jean Marc Leonard de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission,

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Madame Stéphanie Wlodarczak, née le 25 juillet 1983 à Lorient en France, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
KREUZ S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007079276/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00130. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Kid International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 560.325,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.853.

—
Par résolution signée en date du 21 mars 2007, les associés ont accepté la démission de Monsieur Jakob Moeller Jensen, avec adresse professionnelle au 5, Brettenham House, Lancaster Place, WC2E 7EN Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant A avec effet au 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079282/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10411. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

MD Information Service (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 238.108.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 98.787.

—
En date du 5 avril 2007, MacDonald, DETTWILER AND ASSOCIATES LTD. (MDA) a cédé 1 part sociale Classe B à la société 6173373 CANADA INC.

Dès lors, les associés de la société sont les suivants:

- 6173373 CANADA (LUXEMBOURG), Luxembourg Branch détient 238.107 parts sociales Classe A
- 6173373 CANADA INC détient 1 part sociale classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

Référence de publication: 2007079281/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10413. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Hines Fund Management Company I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 103.004.

Extrait des résolutions de l'associé unique ayant eu lieu le 1^{er} janvier 2007

L'associé unique a décidé de nommer Monsieur Lars Huber, né le 28 mai 1971 à Mannheim (Allemagne) et résidant professionnellement au 3, Old Burlington Street à Londres W1S 3AE au poste d'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007079289/7832/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10469. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Artemide S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.857.050,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.756.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 15 juin 2007

L'assemblée décide d'accepter la démission de Mme Nathalie Zoppitelli avec effet immédiat.

L'assemblée nomme comme nouveau gérant, avec effet immédiat, Monsieur Aldo Galvagni, demeurant professionnellement au 10, via Gaetano Negri, I-20100 Milan (Italie), son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

L'assemblée décide de nommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2006 à la fonction de Commissaire aux Comptes.

Pour extrait conforme

ARTEMIDE S.à r.l.

Signature / Signature

Un gérant / Un gérant

Référence de publication: 2007079275/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00107. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Compagnie Financière et d'Investissements Chimiques S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 67.479.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 3 avril 2007 à 11.10 heures au siège social

Première résolution

Conformément à l'article 8 des statuts coordonnées de la Société tel que modifié lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenu ce jour, le Conseil décide à l'unanimité d'appeler, aux fonctions de Président du Conseil d'Administration de la Société, Monsieur Pascal Verdin-Pol né le 23 janvier 1964 à Algrange en France, employé privé, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Deuxième résolution

Conformément à l'article 8 des statuts coordonnés de la Société tel que modifié lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenu ce jour, le Conseil décide à l'unanimité d'appeler, aux fonctions de Vice-Président du Conseil d'Administration de la Société, Monsieur Eric Scussel né le 1^{er} juillet 1974 à Villerupt en France et Monsieur Sébastien Felici né le 31 mai 1978 à Villerupt en France, tous deux employés privés résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Troisième résolution

Omissis

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

COMPAGNIE FINANCIÈRE ET D'INVESTISSEMENTS CHIMIQUES S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2007079274/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04149. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Private Holdings of Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.358.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 12 juin 2007 à 11.00 heures au siège social.

Première résolution

Conformément à l'article 9 des Statuts de la Société, le Conseil d'Administration décide à appeler, aux fonctions de Président du Conseil d'Administration de la Société, Monsieur Ferdinando Cavalli né le 26 juin 1963 à Rome, domicilié professionnellement au 19/21, bld du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Deuxième résolution

Omissis

Troisième résolution

Omissis

Quatrième résolution

Omissis

Cinquième résolution

Omissis

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE BANQUE S.A.

Agent Administratif

Signatures

Référence de publication: 2007079273/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF07989. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

CSC Computer Sciences Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 125.901.

—
Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration en date du 5 juin 2007

1. La démission de M. Marc Désiré Madeleine Heeren, né le 31 octobre 1959 à Leuven, Belgique, demeurant 6 Sint-Michielsstraat à Herent 3020, Belgique, en tant qu'administrateur délégué à la gestion journalière, est acceptée avec effet immédiat.

2. M. Thierry Dez, né le 13 juillet 1957 à Reims, France, demeurant 50, rue du Château, 92250 La Garenne-Colombes, France, est nommé en tant que délégué à la gestion journalière, avec pouvoir de co-signature obligatoire avec tout autre administrateur ou délégué à la gestion journalière avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

3. M. Didier Demeneix, né le 2 avril 1969 à Tours, France, demeurant Hawthorn Cottage, Blackpond Lane SL2 3EL, Farnham Common, Royaume-Uni, est nommé en tant que délégué à la gestion journalière, avec pouvoir de co-signature obligatoire avec tout autre administrateur ou délégué à la gestion journalière avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

4. DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg est nommé en tant que réviseur d'entreprises de la Société avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2008.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007079312/631/27.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00123. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

M&G SERVICES S.A., Mossi & Ghisolfi Services S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 124.224.

—
EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 14 mai 2007 que:

Sont nommés administrateurs pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur Marco Ghisolfi, entrepreneur, demeurant au 9, Piazza Fratelli Bandiera Milan, Italie,
- Monsieur Marco Toselli, entrepreneur, demeurant au 19, via Carducci, Milan, Italie,
- Monsieur Federico Franzina, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Mathias Hardt, Luxembourg,
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg,
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président.

Est nommé commissaire aux comptes, en remplacement de DELOITTE S.A., pour une période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Luxembourg, le 14 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007079348/534/27.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10435. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Stromstad S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 98.043.

—
In the year two thousand and seven, on the second of March,

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of STROMSTAD S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share

capital of euro 32,500.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 98.043 and incorporated pursuant to a deed of Luxembourg Notary Joseph Elvinger, pre-named, dated 18 December 2003 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the «Memorial C») under number 130 dated 31 January 2004 (the «Company»);

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg; who appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing at Luxembourg,

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholder present or represented and the number and class of shares held by him are shown on an attendance list which is signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said attendance list as well as the proxy ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that the 250 Ordinary Shares and 400 Preferred Shares, representing the entirety of the statutory capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly. The sole shareholder declares having been informed on the agenda of the meeting on beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Approval of the redemption of all Class D Preferred Shares at a Cancellation Amount per Share as determined by the Board pursuant to the articles of the Company so as to proceed to the liquidation of an entire class of shares of the Company, cancellation of 100 Class D Preferred Shares and consequential reduction of the issued share capital of the Company.

2. Consequential amendment of articles eight and ten of the articles of association of the Company so as to delete all references to class D shares and to provide for the new issued share capital amount of the Company.

After approval of the foregoing, the sole shareholder decides what follows:

First resolution

The sole shareholder approved the repurchase of all Class D Preferred shares at the Cancellation Amount per Share determined by the Board of managers pursuant to the articles of the Company and the liquidation of the entire class of shares, namely Class D Preferred shares.

The sole shareholder thus resolved to cancel the 100 Class D Preferred shares and to consequentially reduce the issued share capital of the Company by an amount of five thousand euro (€ 5,000.-) so that the issued share capital is consequentially to the present reduction set at twenty-seven thousand five hundred euro (€ 27,500.-).

The sole shareholder approves the distribution by the Company of the Cancellation Value relating to Class D Preferred shares in cash and/or in kind in accordance with the articles of the Company to the Class D shareholder in one or more instalments as determined by the Board.

Second resolution

The sole shareholder decides to confer all powers to any member of the board of managers in order to implement the necessary bookkeeping amendments, to cancel the redeemed shares and to organise the payment of the redemption price to the shareholder of the Company. In particular, the board of managers shall determine the portion of the redemption price in excess of the nominal value of the redeemed shares and the way to fund it.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 8 and 10 of the Articles of association of the Company so as to delete all references to class D shares. Article 8 now shall read as follows:

« **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 27,500.- (twenty-seven thousand five hundred euro), represented by 550 (five hundred fifty) shares of EUR 50.- (fifty euro) each, distributed amongst the types and classes of shares as set out below:

- 250 (two hundred fifty) ordinary shares, each of EUR 50.- (fifty euro), hereafter altogether referred to as the «Ordinary Shares»;
- 300 (three hundred) redeemable shares, each of EUR 50.- (fifty euro), hereafter altogether referred to as the «Preferred Shares», which are divided into 3 (three) classes of 100 (one hundred) shares each.»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,500.- Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux mars,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de STROMSTAD S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de 32.500,- euro, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.043 et constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, précité, le 18 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 130 du 31 janvier 2004, page 6210 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, désignant comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur, Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg,

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. L'associé présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations ne varietur, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les deux cent cinquante parts sociales ordinaires (250) et quatre cents (400) parts sociales préférentielles représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés. L'assemblée est dès lors constituée régulièrement et peut délibérer et décider de l'ordre du jour cité ci-dessous.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises:

Ordre du jour:

1) Approbation du rachat de toutes les parts sociales préférentielles de Classe D à une Valeur d'Annulation par Action déterminé par le Conseil de Gérance par application des statuts de la Société afin de procéder à la liquidation d'une classe entière de parts sociales de la Société, à l'annulation de 100 parts sociales préférentielles de Classe D et à la réduction du capital social de la Société.

2) Modification des articles huit et dix des statuts de la Société de manière à éliminer toute référence aux parts sociales préférentielles de Classe D et à mentionner le nouveau montant du capital social de la Société.

Après approbation de ce qui précède, il a été décidé à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique approuve le rachat de toutes les parts sociales préférentielles de Classe D à une Valeur d'Annulation par Action déterminé par le Conseil de Gérance par application des statuts de la Société et la liquidation de l'entière de la classe de parts, nommément les parts sociales préférentielles de Classe D.

L'associé unique décide ainsi d'annuler les 100 parts sociales préférentielles de Classe D et, par conséquent, de réduire le capital social de la Société à concurrence de cinq mille euro (€ 5.000,-) pour le ramener de son montant actuel à vingt-sept mille cinq cents euro (€ 27.500,-).

L'associé unique approuve la distribution par la Société de la Valeur d'annulation par actions liées aux parts sociales préférentielles de Classe D en numéraire et/ou en nature en vertu des statuts de la Société aux porteurs des parts sociales préférentielles de Classe D en une seule ou plusieurs libérations définies par le Conseil de Gérance.

Deuxième résolution

L'associé unique octroie tous pouvoirs à chacun des membres du conseil de gérance pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, pour annuler les parts rachetées et organiser le paiement du prix de rachat aux associés de la Société. Plus particulièrement, le conseil d'administration devra déterminer la portion du prix de rachat excédant la valeur nominale des parts rachetées et la manière de la financer.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 8 et 10 des statuts de la Société de manière à éliminer toute référence aux parts sociales préférentielles de Classe D. L'article 8 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 27.500,- (vingt-sept mille cinq cents euro), représenté par 550 (cinq cent cinquante) parts sociales entièrement souscrites, d'une valeur de EUR 50,- (cinquante euro) chacune, réparties en types et classes de parts comme suit:

- 250 (deux cent cinquante) parts sociales ordinaires chacune de EUR 50,- (cinquante euro) ci-après mentionné comme les «Parts Sociales Ordinaires»;

- 300 (trois cents) parts sociales rachetables, chacune de EUR 50,- (cinquante euro) ci-après mentionné comme les «Parts Sociales Préférentielles», qui sont divisées en 3 (trois) catégories de 100 (cent) parts sociales chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ 1.500,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établie en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007. Relation: LAC/2007/1440. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007079544/211/142.

(070087494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Rockall Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 104.329.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

ROCKALL HOLDING S.A.

R. Reggiori / J.-M. Heitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007079758/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF10094. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

PLAZA Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 152-156, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 74.882.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PLAZA LUXEMBOURG S.A.

Signature

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007079785/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00736. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Bondinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 53.986.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007079784/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01412. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Bidrolu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 94.400.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007079782/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00640. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

D.P. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Adresse Immobilière S.à r.l.
Siège social: L-3213 Bettembourg, 7, rue des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 81.508.

La société DAIDI S.A., ayant son siège social à 7, rue des Artisans, L-3213 Bettembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 88.190 en tant qu'associé de la société D.P. S.à r.l. avec siège social à L-3213 Bettembourg, 7, rue des Artisans, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 81.508, a changé sa dénomination sociale en DAIDI IMMOBILIERE S.A. suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 15 février 2007, publié au Mémorial C, numéro 866 du 12 mai 2007.

Junglinster, le 20 juin 2007.

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2007079319/231/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00243. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Miwweltrend, Société Anonyme.

Siège social: L-8821 Koetschette, Zone Industrielle Riesenhaff.
R.C.S. Luxembourg B 95.754.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire relative aux comptes annuels 2006, assemblée générale tenue de façon extraordinaire au siège social de la société le 13 avril 2007

Quatrième résolution

Le mandat du commissaire aux comptes étant échu depuis l'assemblée générale relative aux comptes annuels 2005 tenue de manière extraordinaire en date du 30 novembre 2006 dans laquelle il avait été omis de renouveler ce mandat,

l'Assemblée décide de ratifier la nomination de la FIDUCIAIRE FRH Sàrl (anciennement FIDUCIAIRE REUTER & HUBERTY Sàrl) en tant que commissaire aux comptes avec effet au 30 novembre 2006.

Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2009 relative aux comptes annuels 2008.

Strassen, le 9 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007079317/578/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02940. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

IND Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 25.035.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2007

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme;

- Monsieur Emile Vogt, licencié ès sciences économiques et commerciales, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A

Signature

Référence de publication: 2007079316/657/24.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06608. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Attractions Foraines A.& P .Reb S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5421 Erpeldange (Bous), 6, rue de Rolling.

R.C.S. Luxembourg B 59.667.

—
L'an deux mille sept, le cinq juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

Monsieur Pascal Reb, forain, né à Luxembourg, le 24 février 1967, demeurant à L-5421 Erpeldange (Bous), 6, rue de Rolling.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée ATTRACTIONS FORAINES, A. & P. REB S.à r.l., avec siège social à L-5650 Mondorf-les-Bains, 3, route de Remich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 59.667, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 520 du 24 septembre 1997.

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique constate qu'en vertu de 2 cessions de parts sociales sous seing privé:

- Monsieur André Reb, retraité, demeurant à L-5650 Mondorf-les-Bains, 3, route de Remich, a cédé ses cent vingt-cinq (125) parts sociales à Monsieur Pascal Reb, préqualifié, et,

- Madame Odette Zwick, foraine, résidant actuellement à L-1232 Howald, 51, rue Ernest Beres, a cédé ses cent vingt-cinq (125) parts sociales à Monsieur Pascal Reb, préqualifié.

Ces cessions de parts sociales sont approuvées conformément à l'article 7 des statuts et l'associé unique les considère comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le cessionnaire susdit est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date des cessions.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de supprimer la valeur nominale des cinq cents (500) parts sociales représentant le capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF).

Troisième résolution

L'associé unique décide de convertir le capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR), au cours de 40,3399 LUF = 1,- EUR.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinq virgule trente-deux euros (105,32 EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), sans création de parts sociales nouvelles.

Le montant de cent cinq virgule trente-deux euros (105,32 EUR) a été apporté en numéraire par l'associé, de sorte que ledit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de remplacer les cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, détenues par l'associé unique, Monsieur Pascal Reb, forain, demeurant à L-5421 Erpeldange (Bous), 6, rue de Rolling.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

Septième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-5650 Mondorf-les-Bains, 3, route de Remich, à L-5421 Erpeldange (Bous), 6, rue de Rolling, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Erpeldange (Bous).»

Huitième résolution

L'associé unique décide de modifier le pouvoir de signature des gérants comme suit:

«La société est engagée en toutes circonstances par la signature d'un gérant jusqu'à concurrence de mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR); pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la signature conjointe du gérant technique et de la gérante administrative est nécessaire.»

L'associé unique décide en outre, suite aux déménagements de l'associé et des gérants, de modifier leurs adresses auprès du Registre de Commerce et des Sociétés.

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de sept cents euros, sont à charge de la société, et l'associé unique s'y engage personnellement.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Reb, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 juin 2007. Relation GRE/2007/2534. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007080167/231/75.

(070088164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Gesilux-Gestion d'Investissement Luxembourgeois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 44.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007079776/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00406. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Le Sires Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 71.269.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Pour LE SIRES LUXEMBOURG S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007079769/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00603. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

O.B.B. Eastbourne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 113.640.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Pour O.B.B. EASTBOURNE S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007079767/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00606. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

IPEF III Holdings N°14 S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 81.138.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079788/693/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00332. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Agra Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 39.396.

Le bilan au 31 mars 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079787/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00938. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Multiservices Krier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 49, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.302.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

- Madame Christiane Krier, épouse Klein, commerçante, née à Differdange, le 28 septembre 1962, demeurant à L-4795 Linger, 6, rue du Bois.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

Titre I^{er} .- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de MULTISERVICES KRIER S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une librairie, d'une papeterie et d'un commerce en détail.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, Madame Christiane Krier, épouse Klein, commerçante, demeurant à L-4795 Linger, 6, rue du Bois.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 49, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- 2.- Madame Christiane Krier, épouse Klein, commerçante, née à Differdange, le 28 septembre 1962, demeurant à L-4795 Linger, 6, rue du Bois, est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Krier, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 juillet 2007. Relation GRE/2007/2827. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 juillet 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007080248/231/109.

(070088224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

TI Expansion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 127.506.

L'an deux mille sept, le six juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

Monsieur Eric Delloye, avocat, demeurant professionnellement à L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme (ci-après «le mandataire»),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme TI EXPANSION S.A., ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127.506, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 avril 2007, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 juin 2007, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 6 juin 2007;

un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme TI EXPANSION S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille (EUR 31.000,-), représenté par trente et un mille (31.000) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq (5) des statuts,

1- le capital autorisé, incluant le capital émis, de la Société est fixé à cent cinquante neuf millions six cent quatre-vingt mille d'Euros (EUR 159.680.000,-) représenté par cent cinquante neuf millions six cent quatre-vingt mille (159.680.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

2- le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 6 juin 2007 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq (5) des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de huit cent soixante-quatre mille et un Euros (EUR 864.001,-), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à huit cent quatre-vingt-quinze mille et un Euros (EUR 895.001,-), par l'émission de huit cent soixante-quatre mille et une (864.001) nouvelles actions d'une valeur nominale de un Euro (1,- EUR) à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration a accepté la souscription des huit cent soixante-quatre mille et une (864.001) nouvelles actions:

. Par TI INVEST, Fonds commun de placement à risques régi par le droit français et particulièrement par les articles L. 214-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières, représenté par sa société de gestion LBO FRANCE GESTION, société par actions simplifiée au capital de 202.238,- Euros dont le siège social est situé au 148, rue de l'Université - 75007 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 418 354 502, à hauteur de cinquante mille (50.000) actions;

. Par MF PRIVATE EQUITY III, Fonds commun de placement à risques régi par le droit français et particulièrement par les articles L. 214-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières, représenté par sa société de gestion LBO FRANCE GESTION, société par actions simplifiée au capital de 202.238,- Euros dont le siège social est situé au 148, rue de l'Université - 75007 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 418 354 502, à hauteur de soixante et onze mille trois cent quatre-vingt-douze (71.392) actions;

. Par WHITE KNIGHT VII, Fonds commun de placement à risques régi par le droit français et particulièrement par les articles L. 214-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières, représenté par sa société de gestion LBO FRANCE GESTION, société par actions simplifiée au capital de 202.238,- Euros dont le siège social est situé au 148, rue de l'Université - 75007 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 418 354 502, à hauteur de sept cent quarante-deux mille six cent neuf (742.609) actions.

V.- Que les huit cent soixante-quatre mille et une (864.001) nouvelles actions ont été souscrites par les personnes prénommées et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de huit cent soixante-quatre mille et un Euros (EUR 864.001,-) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à huit cent quatre-vingt-quinze mille et un Euros (EUR 895.001,-), représenté par huit cent quatre-vingt-quinze mille et une (895.001) actions d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital autorisé, incluant le capital émis, de la Société est fixé à cent cinquante-neuf millions six cent quatre-vingt mille Euros (159.680.000,- EUR) représenté par cent cinquante-neuf millions six cent quatre-vingt mille (159.680.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune.

Pendant une période de trois (3) mois à partir de la publication de ces statuts, le Conseil d'Administration est généralement autorisé à émettre des actions de la Société pour un montant total, incluant le capital émis, d'un million cent quatorze mille neuf cent et un Euros (1.114.901,- EUR), en une ou plusieurs fois, avec ou sans prime d'émission, aux personnes et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Pendant la même période de trois (3) mois, le Conseil d'Administration est généralement autorisé à émettre des bons de souscription d'actions de la Société, donnant droit à des actions de la Société pour un montant maximum de soixante-deux millions cinq cent mille Euros (62.500.000,- EUR), en une ou plusieurs fois, aux personnes et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour les bons de souscription d'actions ou les actions à émettre.

Pendant la même période de trois (3) mois, le Conseil d'Administration est généralement autorisé, en application de l'article 8 des présents statuts, à émettre des obligations convertibles en actions de la Société pour un montant total de quatre-vingt-seize millions soixante-cinq mille quatre-vingt-dix neuf Euros (96.065.099,- EUR), aux personnes et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera.

Chaque fois que le capital souscrit est augmenté, conformément aux paragraphes précédents, le Conseil d'Administration prendra toutes les dispositions nécessaires afin de modifier le présent article afin d'y intégrer cette modification.

De plus, le Conseil d'Administration est compétent pour prendre ou autoriser les mesures requises à la mise en œuvre ou à la publication d'une telle modification, conformément aux dispositions légales.

Le capital social souscrit de la Société, ainsi que le capital autorisé de la Société, pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires suivant les formes requises pour modifier les présents statuts.

La Société peut, conformément aux dispositions légales, racheter ses propres actions».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de onze mille euros (11.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Delloye, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, LAC/2007/12726. — Reçu 8.640,01 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007080824/220/102.

(070088840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Xstrata Finance (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 10.018.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 104.650.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision circulaire du Conseil de Gérance de la société XSTRATA FINANCE (LUXEMBOURG) S.A R.L. que le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} Juillet 2007 du 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg au 8, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

MERCURIA SERVICES

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007078573/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10304. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Westerngem Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 7.166.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2007

Sont renommés administrateurs pour une durée de un an, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 29 mars 2008:

- Monsieur Didier Lance, demeurant 58, Groenendaalaan, B-8400 Ostende, Belgique.
- Monsieur David J. Booker, demeurant 1, Koningin Emmalaan, NL-1261 AE Blaricum, Pays-Bas.
- Monsieur Luc Hansen, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, à Luxembourg,

Est renommée commissaire aux comptes pour une durée de un ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 29 mars 2008:

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007078581/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09868. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Artison S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 129.306.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the fourth of June.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

here represented by Mrs Séverine Canova and Mr François Cottong,

acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A and B.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. «The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the «Connected Companies»). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name ARTISON S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty-five Euro (125.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and five hundred Euro (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole partner

- 1) The company will be administered by one manager:
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

- 2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatre juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

ici représentée par Madame Séverine Canova et Monsieur François Cottong, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A et B.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination ARTISON S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Canova, F. Cottong, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, LAC/2007/12395. - Reçu 125 euros.

Le receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007080251/5770/304.

(070088291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

**S.I.A., SOCIETE INTERNATIONALE D'ARCHITECTURE, société d'architectes interprofessionnelle,
Société Anonyme.**

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 52.229.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 juillet 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007079190/202/13.

(070086674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

**Fenix Cartera S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation,
(anc. Phoenix Recoveries (Europe) S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.446.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 46978 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007079191/211/12.

(070086793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

EM Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 81.492.

L'an deux mille sept, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding EM FINANCE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 81.492, constituée suivant acte reçu le 14 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 962 du 6 novembre 2001, page 46.168.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 950 (neuf cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la société à concurrence de USD 500.000,- pour le ramener de son montant actuel de USD 950.000,- au montant de USD 450.000,- par la suppression de 500 actions et remboursement aux actionnaires.

2. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de telle sorte qu'il se compose désormais comme suit: «Le capital souscrit est fixé à USD 450.000,- (quatre cent cinquante mille US Dollars) représenté par 450 (quatre cent cinquante) actions de USD 1.000,- (mille US Dollars) chacune.»

3. Pouvoirs conférés au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'annulation des titres au porteur de la société et à l'émission de nouveaux titres au porteur représentant le capital réduit.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de USD 500.000,- (cinq cent mille US Dollars), pour le ramener de son montant actuel de USD 950.000,- (neuf cent cinquante mille US Dollars) à USD 450.000,- (quatre cent cinquante mille US Dollars), par remboursement aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société et par annulation de 500 (cinq cents) actions d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille US Dollars).

Délaï de remboursement: Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux associés ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de telle sorte qu'il se compose désormais comme suit:

«Le capital souscrit est fixé à USD 450.000,- (quatre cent cinquante mille US Dollars) représenté par 450 (quatre cent cinquante) actions de USD 1.000,- (mille US Dollars) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'annulation des titres au porteur de la société et à l'émission de nouveaux titres au porteur représentant le capital réduit et au remboursement aux actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007. Relation: LAC/2007/6309. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007079543/211/57.

(070087665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Hirschmann Car Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 125.107.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of March.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of HIRSCHMANN CAR COMMUNICATION S.A., having its registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 125.107, incorporated by deed of the under-signed notary, then residing in Mersch, on 29th day of December 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»)

The Meeting was presided over by Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler.

The chairman appointed as secretary Mrs Annick Braquet, private employee, residing in Chantemelle.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing in Junglinster.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The Shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting. All the Shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and resolve on all items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- To acknowledge and approve the report established by PricewaterhouseCoopers, a réviseur d'entreprises, with professional address at 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, pursuant to article 26-1 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

2.- To increase the share capital of the Company by an amount of EUR 193,703.75 (one hundred ninety-three thousand seven hundred and three Euros and seventy-five Cents) in order to raise it from its current amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) to EUR 224,703.75 (two hundred twenty-four thousand seven hundred and three Euros and seventy-five Cents) by issuing 154,963 (one hundred fifty-four thousand nine hundred sixty-three) shares with a nominal value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Cents) each, having the rights and obligations as set out in the Articles, with a total amount of share premium of EUR 2.25 (two Euros and twenty-five Cents) by contributions in kind consisting in corresponding portions of the receivable against the Company held by ROWAN NOMINEES LIMITED, IRS PROFIL GmbH, Viktor Johannes Schicker and ROWAN NOMINEES Ltd A/C RR under an agreement dated 27 March 2007.

3.- To amend article 5 of the Articles regarding the share capital of the Company accordingly.

4.- Miscellaneous.

After approval of the foregoing, the meeting unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and approve the report established by PricewaterhouseCoopers, a réviseur d'entreprises, with professional address at 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, pursuant to article 26-1 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, which will be registered with this deed.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 193,703.75 (one hundred ninety-three thousand seven hundred and three Euros and seventy-five Cents) in order to raise it from its current amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) to EUR 224,703.75 (two hundred twenty-four thousand seven hundred and three Euros and seventy-five Cents) by issuing 154,963 (one hundred fifty-four thousand nine hundred sixty-three) shares with a nominal value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Cents) each, having the rights and obligations as set out in the Articles, with a total amount of share premium of EUR 2.25 (two Euros and twenty-five Cents) by contributions in kind consisting in corresponding portions of the receivable against the Company held by ROWAN NOMINEES LIMITED, IRS PROFIL GmbH, Viktor Johannes Schicker and ROWAN NOMINEES LTD A/C RR under an agreement dated 27 March 2007.

Subscription and Payment

(1) ROWAN NOMINEES LIMITED, a company incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at One Canada Square, London W14 5AL, United Kingdom, hereby represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, and such appearing party declared to subscribe for 112,479 (one hundred twelve thousand four hundred seventy-nine) shares of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Cents) each for a total subscription price of EUR 140,599.56 (one hundred forty thousand five hundred ninety-nine Euros and fifty-six Cents) whereof EUR 140,598.75 (one hundred forty thousand five hundred ninety-eight Euros and seventy-five Cents) as payment of the nominal value of the new shares and EUR 0.81 (eighty-one Cents) as payment of the share premium.

(2) IRS PROFIL GmbH, a company incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Weichs/ County Dachau, Germany, with registration number HRB 150909, hereby represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, and such appearing party declared to subscribe for 17,046 (seventeen thousand forty-six thousand) shares of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Cents) each for a total subscription price of EUR 21,307.66 (twenty-one thousand three hundred and seven Euros and sixty-six Cents) whereof EUR 21,307.05 (twenty-one thousand three hundred and seven Euros and five Cents) as payment of the nominal value of the new shares and EUR 0.16 (sixteen Cents) as payment of the share premium.

(3) Mr Viktor Johannes Schicker, residing at Hölderlinstrasse 7, 70794 Filderstadt-Bonlanden, Germany, hereby represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, and such appearing party declared to subscribe for 13,946 shares of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Cents) each for a total subscription price of EUR 17,433.54 (seventeen thousand four hundred thirty-three Euros and fifty-four Cents) whereof EUR 17,432.5 (seventeen thousand four hundred thirty-two Euros and fifty Cents) as payment of the nominal value of the new shares and EUR 1.04 (one Euro and four Cents) as payment of the share premium;

(4) ROWAN NOMINEES LIMITED A/C RR, a company incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at One Canada Square, London W14 5AL, hereby represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, and such appearing party declared to subscribe for 11,492 (eleven thousand four hundred ninety-two) shares of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Cents) each for a total subscription price of EUR 14,365.24 (fourteen thousand three hundred sixty-five Euros and twenty-four Cents) whereof EUR 14,365.- (fourteen thousand three hundred sixty-five Euros) as payment of the nominal value of the new shares and EUR 0.24 (twenty-four Cents) as payment of the share premium.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles regarding the share capital, which shall now read as follows:

«The subscribed capital is set at two hundred twenty-four thousand seven hundred three Euros and seventy-five Cents (EUR 224,703.75) divided into one hundred seventy-nine thousand seven hundred sixty-three (179,763) registered shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, fully paid up (by 100 %).»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 5,300.-

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suït la traduction française:

L'an deux mille sept, le vingt-sept mars,

Devant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de HIRSCHMANN CAR COMMUNICATION S.A., ayant son siège social à 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.125.107 et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, le 29 décembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations.

L'assemblée est présidée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à Chantemelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

La Présidente prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées ne varietur par les associés ou leurs représentants, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à cette assemblée générale extraordinaire. Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent aux formalités de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- De reconnaître et d'approuver le rapport établi par PricewaterhouseCoopers, un réviseur d'entreprises, dont l'adresse professionnelle est à 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'amendé, lequel sera enregistré avec cet acte.

2.- D'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 193.703,75 (cent quatre-vingt-treize mille sept cent trois euros et soixante-quinze centimes) afin de le porter de son actuel montant de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 224.703,75 (deux cent vingt-quatre mille sept cent trois euros soixante-quinze centimes) par l'émission de EUR 154.963,- (cent cinquante-quatre mille neuf cent soixante-trois) actions d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes) chacune, et ayant les droits et obligations tels que fixés dans les Statuts, avec un montant total de prime d'émission de EUR 2,25 (deux euros et vingt-cinq centimes) par contribution en nature consistant aux portions correspondantes des créances contre la Société détenus par ROWAN NOMINEES LIMITED, IRS PROFIL GmbH, Viktor Johannes Schicker et ROWAN NOMINEES Ltd A/C RR selon l'accord du 27 mars 2007.

3.- De modifier l'article 5 des Statuts concernant le capital social de la Société.

4.- Divers.

Après délibérations, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale des actionnaires.

Première résolution

L'Assemblée décide de reconnaître et d'approuver le rapport établi par PricewaterhouseCoopers, un réviseur d'entreprises, dont l'adresse professionnelle est à 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'amendé, lequel sera enregistré avec cet acte.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 193.703,75 (cent quatre-vingt-treize mille sept cent trois euros et soixante-quinze centimes) afin de le porter de son actuel montant de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 224.703,75 (deux cent vingt-quatre mille sept cent trois euros soixante-quinze centimes) par l'émission de EUR 154.963,- (cent cinquante-quatre mille neuf cent soixante-trois) actions d'une valeur nominale de

EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes) chacune, et ayant les droits et obligations tels que fixés dans les Statuts, avec un montant total de prime d'émission de EUR 2,25 (deux euros et vingt-cinq centimes) par contribution en nature consistant aux portions correspondantes des créances contre la Société détenus par ROWAN NOMINEES LIMITED, IRS PROFIL GmbH, Viktor Johannes Schicker et ROWAN NOMINEES Ltd A/C RR selon l'accord du 27 mars 2007.

Souscription et Paiement

(1) ROWAN NOMINEES LIMITED, une société constituée selon le droit du Royaume-Uni, ayant son siège social à One Canada Square, Londres W14 5AL, Royaume-Uni, dûment représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera jointe au présent acte pour être formalisée en même temps que ce dernier auprès du bureau de l'enregistrement, et le comparant déclare souscrire à 112.479 (cent douze mille quatre cent soixante-dix neuf) actions de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes) chacune pour un total de souscription de EUR 140.599,56 (cent quarante mille cinq cent quatre-vingt-dix neuf euros et cinquante-six centimes) dont EUR 140.598,75 (cent quarante mille cinq cent quatre-vingt-dix huit euros et soixante-quinze centimes) en tant que paiement de la valeur nominale des nouvelles actions et EUR 0,81 (quatre-vingt un centimes) en tant que paiement de la prime d'émission.

(2) IRS PROFIL GmbH, une société constituée selon le droit allemand, ayant son siège social à Weichs/County Dachau, Allemagne, enregistrée sous le numéro HRB 150909, dûment représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera jointe au présent acte pour être formalisée en même temps que ce dernier auprès du bureau de l'enregistrement, et le comparant déclare souscrire à 17.046 (dix-sept mille quarante-six) actions de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes) chacune pour un total de souscription de EUR 21.307,66 (vingt et un mille trois cent sept euros et soixante-six centimes) dont EUR 21.307,5 (vingt et un mille trois cent sept euros et cinquante centimes) en tant que paiement de la valeur nominale des nouvelles actions et EUR 0,16 (seize centimes) en tant que paiement de la prime d'émission;

(3) Mr Viktor Johannes Schicker, de résidence à 7, Hölderlinstrasse 70794 Filderstadt-Bonlanden, Allemagne, dûment représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera jointe au présent acte pour être formalisée en même temps que ce dernier auprès du bureau de l'enregistrement, et le comparant déclare souscrire à 13.946 actions de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes) chacune pour un total de souscription de EUR 17.433,54 (dix-sept mille quatre cent trente-trois euros et cinquante-quatre centimes) dont EUR 17.432,5 (dix-sept mille quatre cent trente-deux euros et cinq centimes) en tant que paiement de la valeur nominale des nouvelles actions et EUR 1,04 (un euro et quatre centimes) comme paiement de la prime d'émission;

(4) ROWAN NOMINEES LIMITED A/C RR, une société constituée selon le droit du Royaume-Uni, ayant son siège social au One Canada Square, London W14 5AL, dûment représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera jointe au présent acte pour être formalisée en même temps que ce dernier auprès du Bureau de l'Enregistrement, et le comparant déclare souscrire à 11.492 (onze mille quatre cent quatre-vingt-douze) actions de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes) chacune pour un total de souscription de EUR 14.365,24 (quatorze mille trois cent soixante-cinq et vingt-quatre centimes) dont EUR 14.365,- (quatorze mille trois cent soixante-cinq euros) en tant que paiement de la valeur nominale des nouvelles actions et EUR 0,24 (vingt-quatre centimes) en tant que paiement de la prime d'émission, ainsi que le montant de EUR 14.365,24 (quatorze mille trois cent soixante-cinq euros et vingt-quatre centimes) est maintenant à la disposition de la Société, dont la preuve a été dûment donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts concernant le capital social, qui doit être maintenant lu comme suit:

«Le capital souscrit est fixé à deux cent vingt-quatre mille sept cent trois euros et soixante-quinze centimes (EUR 224.703,75) divisé en cent soixante-dix neuf mille sept cent soixante-trois euros (EUR 179.763,-) actions enregistrées d'une valeur d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, entièrement payée (100%).»

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ EUR 5.300,-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne prenant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et domiciles, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: S. Wolter-Schieres, A. Braquet, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, Relation: LAC/2007/4133. — Reçu 1.937,06 euros.

Le Releveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007079555/242/213.

(070087525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

2Puces Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.263.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

S. Paché.

Référence de publication: 2007079037/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10265. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070086127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

3FR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.409.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

S. Paché.

Référence de publication: 2007079040/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10273. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070086119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Monuva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.169.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

S. Paché.

Référence de publication: 2007079043/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10282. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070086111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Print Products and Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.017.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

I. Deschuytter.

Référence de publication: 2007079047/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08709. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070086102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.
